

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BAZADAIS

Séance du Conseil Communautaire du 04 décembre 2018

### Délibération n° DE\_04122018\_21

L'an deux mille dix-huit, le mardi 04 décembre à 20h30, le Conseil Communautaire du Bazadais, dûment convoqué le 28 novembre 2018, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Lavazan, sous la présidence de M. Olivier DUBERNET.

Nombre de membres en exercice	53
Nombre de membres présents	43
Nombre de suffrages exprimés	48

#### Etaient présents :

Aubiac : Daniel SAINT-MARC

Bazas : Danielle BARREYRE, Jean-François BELGODERE, Jean-Bernard BONNAC, Bernard BOSSET, Joël CROS, Marie-Bernadette DULAU, Hélène FOURNIER, Isabelle POINTIS

Bernos-Baulac : Philippe COURBE, Jacqueline LARTIGUE-RENOUIL

Birac : Jean-Pierre MANSEAU

Captieux : Jean-Luc GLEYZE (arrivée à 20h55), Morgane LE COZE, Christine LUQUEDEY

Cauvignac : Nicole COUSTET

Cazats : Philippe LACAMPAGNE

Cours-les-Bains : Bruno DREUMONT

Cudos : Bernard DAURIAN, Jean-Claude DUPIOL

Escaudes : Philippe MONNIER

Gajac : Bruno DIONIS du SEJOUR

Gans : Claude LAFFARGUE

Giscos : Fabienne BARBOT

Goualade : René CARDOIT

Grignols : Jean-Pierre BAILLE, Patrick CHAMINADE, Françoise DUPIOL-TACH

Labescau : Christian LAFARGUE

Lados : Jean-Serge LAMBROT

Lartigue : Philippe LAMOTHE

Lavazan : Jacky LAPORTE

Lerm-et-Musset : Martine LAGARDERE

Lignan-de-Bazas : Olivier DUBERNET

Marimbault : Francis STURMA

Marions : Adeline PORTET

Masseilles : Madeleine LAPEYRE

Le Nizan : Michelle LABROUCHE

Saint-Côme : /

Saint-Michel-de-Castelnau : Jean-Marie ZORILLA

Sauviac : Michel AIME

Sendets : Eric VIGNEAU

Sigalens : Alain CHAZEAU

Sillas : Michel DESQUEYROUX

Absents, excusés : Pascal CALDERON, Carole DEVELAY, Valérie ESQUERRE, Michel FAVRE-BERTIN, Kathya GAILLARD, Dominique LAMBERT, Jean-Luc LANOELLE, Serge MOURLANNE, Pascale SEMPROLI, Jean-Pierre TECHENE

Procurations : Carole DEVELAY à Marie-Bernadette DULAU, Michel FAVRE-BERTIN à Bernard BOSSET, Jean-Pierre TECHENE à Danielle BARREYRE, Dominique LAMBERT à Hélène FOURNIER, Pascale SEMPROLI à Philippe COURBE

Secrétaire de séance : Madeleine LAPEYRE

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut délibérer.

---

## **OBJET : RAPPORT N°08 – DECISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET ANNEXE DE L'ABATTOIR**

**Rapporteur : Marie-Bernadette DULAU**

Madame la Vice-présidente explique qu'une décision modificative est nécessaire sur le budget annexe de l'Abattoir.

Elle rappelle que l'article L. 2224-2 du CGCT permet de prendre en charge certaines dépenses des services publics industriels et commerciaux. Cet article stipule qu'une prise en charge peut être décidée par l'assemblée délibérante, notamment lorsque la suppression de toute prise en charge par le budget de la collectivité aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs.

Le montant de cette subvention exceptionnelle nécessaire pour couvrir le besoin de financement a été estimé lors du vote du budget à 42 463,89 €. La subvention définitive nécessaire à l'équilibre du budget annexe est réévaluée à 35 464 €.

La décision modificative n°3 porte sur :

- ▶ en fonctionnement :
  - un réajustement des charges à caractère général pour + 85 €,
  - une augmentation des recettes sur la découpe des porcs (salle de découpe) pour + 7 000 €,
  - une réduction de la subvention d'équilibre de 7 000 €.
  
- ▶ en investissement :
  - un réajustement des crédits en recettes et dépenses pour la réalisation des travaux de l'abattoir pour 81 290 €.

<b>707</b>	<b>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BAZADAIS</b>	<b>DM n°3 2018</b>
Code INSEE	BUDGET LES ABATTOIRS	

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

## DECISION MODIFICATIVE N°3/2018

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-6161 : Multirisques	0,00 €	85,00 €	0,00 €	0,00 €
D-627 : Services bancaires et assimilés	85,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>85,00 €</b>	<b>85,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-70644 : Porcs	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 000,00 €
<b>TOTAL R 70 : Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>7 000,00 €</b>
R-774 : Subventions exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	7 000,00 €	0,00 €
<b>TOTAL R 77 : Produits exceptionnels</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>7 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>85,00 €</b>	<b>85,00 €</b>	<b>7 000,00 €</b>	<b>7 000,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-1311 : Etat et établissements nationaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €
R-1312 : Régions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	32 516,00 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>62 516,00 €</b>
R-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	18 774,00 €
<b>TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>18 774,00 €</b>
D-21735 : Installat° générales, agencements, aménagements des construct°	0,00 €	131 290,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21757 : Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>131 290,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>131 290,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>81 290,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>81 290,00 €</b>		<b>81 290,00 €</b>

Vu les articles L 2224-1 et L. 2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales de l'abattoir,

Appelé à délibérer, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ⇒ **D'APPROUVER** la décision modificative n°3 du budget annexe de l'Abattoir présentée ci-dessus ;
- ⇒ **DE SOLLICITER** une dérogation et prendre en charge sur le budget principal une somme de 35 464 € qui sera versée sur le budget annexe de l'Abattoir afin d'éviter une hausse excessive des redevances d'usage de l'abattoir et de la salle de découpe ;
- ⇒ **DE VERSER** une subvention d'équilibre de **35 464 €**.

Résultat du vote :

Votants :	<b>48</b>
Abstention :	<b>0</b>
Pour :	<b>48</b>
Contre :	<b>0</b>

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Fait à Grignols, le 05 décembre 2018.

Le Président  
Olivier DUBERNET  
Signé électroniquement